



Quand faut il faire une demande de travaux

Par **ko84**, le **12/05/2010** à **14:59**

Bonjour,

a ce jour, faut il faire des demandes de travaux auprès des mairies, quand on veut remplace des volets, un portail, enfin des remplacements suites à l'usure
merci

Par **elydaric**, le **12/05/2010** à **20:27**

Bonjour,

Toute modification de l'aspect extérieur d'une construction est soumis à déclaration préalable, qu'il faut effectuer en mairie. Cela concerne les changements d'ouvertures, la pose d'un velux ou encore le ravalement des façades par exemple

Pour ce qui concerne les clôtures, si votre mairie a délibérer pour qu'elle soit soumise à déclaration, vous devrez donc accomplir cette formalité. Renseignez vous auprès de votre mairie.